

15. 16. 14
L'ÉPISTRE
DV ROY D'ANGLE

TERRE, A VX PRINCES

& peuple Chrestien: touchant
le Concile à uenir, qui
se doit tenir à
Vincēce.

Avec vn liuret composé par maniere de
Protestation, contenāt l'aduis du Roy,
estatz, & peuple d'Angleterre,
touchāt le Cōcile qui se deb
uoit tenir à Mantue.



LISEZ ET EMBRASSEZ
LA VERITE.

M. V.^c XXXIX.

LEPISTRE

DV ROY D'ANGLE

TERRA A V. PRINCES

et peuple Chrestien, tous d'un

le Conclle à venir, que

se doit tenir à

Vincennes

Avec un luyet compoſe par mande de

Excellence, contenant l'advis du Roy

clair, et peuple d'Angleterre,

touchant le Conclle qui se doit

tenir à Vincennes



LISEZ ET MEMBRASSEZ

LA VERITE.

M. V. XXXIX.

H
Fra
en t
sou
reu
à to
I
non
au
les
de
té,
bu
fe
au
len
ny
qu
ou
qu
pe
il
pe



L'EPISTRE DV ROY.

HENRI HVICTIESME, PAR
la grace de Dieu, roy d'Angleterre & de
France, défenseur de la Foy, Seigneur d'Irlâde, &
en terre soubz nostre Seigneur I E S V S Christ
souuerain chef de l'Eglise Anglicaine: A l'Empe-
reur, Roys Monarches, Princes, & vniuersellemēt
à tout le peuple chrestien, Salut & concorde.

Daultāt q̄ puis n'a guieres vn liuret au nom de
nous et tous noz subiectz, a esté imprimé et mis en
auāt qui contiēt amplement plusieurs causes, pour
lesquelles nous auōs refusé le Cōcile, que l'Euesque
de Rome (abusant du pretexte de quelque autori-
té, qu'il n'a point de l'ottroy de Dieu, et qui ne de-
buroit plus estre tolerée des Princes) a premieremēt
feinct & simulé à Mantue. Après sans appoincter
aucun lieu, l'a progé & différé iusques aux Ca-
lendes de Nouembre, monstrant ouuertemēt qu'il
ny aura nulle des choses qui par l'asēblée de quel-
ques personnes conurées en vne mesme opinion,
ou secte, au dict Concile, ou aulcun aultre Concile
qui seroit cōuoque par telle subditice auctorité de
l'Euesque de Rome, qui doibue nuyre à nostre cause
Il nous a semblé n'estre poit necessaire, nous mettre
peine de faire aussy souuent nouuelle protestation

ou refus du Concile, comme l'euesque de Rome & ceux (de la dexterité & engin desquelz il a accoustumé bien souuēt abuser à faire ses trôperies) imagineront quelque singuliere pratique & moyen de nous decepuoir. Toutesfois veu que à present à l'occasion du changement du lieu, & quelques autres causes, il nous viêt à la memoire plusieurs choses dont la congnoissance peut faire beaucoup de bien au monde. Il nous a semblé que nous ferions chose qui ne seroit pas dissonant à l'amour que de buons à la foy & religion chrestienne, si par ceste nostre epistre, comme par maniere d'additiō, nous confermons nostre premiere opinion. Nous desirons qu'elle soit confirmée pour tout iamaïs, protestans ce neantmoins que nous n'auons point fait & mis en auant ce liuret, ne fait mettre ceste petite preface au deuant, pour cōceder qu'il y ait aucun Prince chrestien, ne qui plus desirast vne assemblée publique de tous les chrestiens, ne qui s'y voulust plus volentiers trouuer, que nous ferions. Mais bien aultrement, nous prions très affectueusement tous les Princes, potestatz et ordres de la chrestienté, qu'ilz se vueillent persuader, que nous ne desirons riens plus qu'un Concile, qui se peust dire general, libre, & de Dieu, cōme nous l'auons tellement quellement

leuent adumbré en icelle nostre protestation du cō
cile de Mantue. Certes, ainsi que noz predeces-
seurs n'ont iamais trouué riens plus saint & que les
publicques consultations de chrestiens entre eux, spe-
cialement faictes en la maniere, et pour la fin qu'il
appartiēt: ainsi il n'y a presque chose qui soit plus
dangereuse, ne qui face plus de mal à la Republi-
que, soy, & religion chrestienne, que les Conciles
generaulx, si l'on en abuse à auarice, ou à erreur.
Ilz sont appelez generaulx, & par leur nom seul
nous donnent assez à entendre, que vniuersellemēt
tous Chrestiens qui discordent entre soy, de quel-
que doctrine, peuuent ouuertement, franchement,
& sans danger dire leur aduis. Car veu que tou-
tes choses qui sont decretées par Concile general,
touchent esgallement & appartiennent à tous ceux
du consentement desquelz elles sont faictes, c'est
raison doncques que chascun dise sans crainte ce
que bon luy semble & est aduis. Sans point de dou-
bte, nous ne pensons point qu'un Concile se doi-
bue dire general, ou nully n'a audience, sinon ceux
qui ont iuré de tenir par tout la part de l'Euesque
de Rome, & porter l'enseigne en son armée, voi-
re encore que ce feust contre la parolle de Dieu,
Aussi ne se peut il dire Concile general, ou les ad-

43 uocatx

uocatx & les aduersaires, les deffaillans & les iu-
ges ne sont que tout vn. Mais ce seroit contre le
droict de nature, si nous souffriõs qu'une loy si ini-
que passast à lencontre de nous mesmes, ou si nous
permettions estre destituez de toutes deffenses, et si
nous vouliõs qu'il ne nous demourast aucun refu-
ge, ou nous peussiõs auoir recours, si lon nous vou-
loit faire quelques griefues iniures. L'Euesque &
les siens, sont noz grãdz ennemys, & voudroiet
q nous et nostre royaume fusions destruietz, cõme
ilz ont declaré et à nous et presque à tout le mon-
de, par diuerses sortes & manieres. Doncques ne
violerions nous pas le iugement de nature si nous
leur dõnions puissãce de iuger de nous? Il a acquis
son honneur, par superstition, par violẽce, et mal
engin. Sa puissance a esté esleuee cõtre vraye reli-
gion, cõtre les sainctes escriptures, soubx couuer-
ture de religion. Sa primace a esté establee p l'igno-
rance du monde, par l'ambiton des Euesques, &
par faulte de bien entendre la sainte escripture.
Toutes lesq̃lles choses, après que les brouillãs d'er-
reurs sont departiz, non seulemẽt sont tõeées & a-
boliez par deça, mais ausy nous semble q de brief
ilz tomberont par tout. Quoy ne seroiet pas resti-
tuez? ne retourneroit pas l'honneur? ne dõneroit
pas

213001 2 11



pas celle puissance, qui n'a point de limites, beaucoup à faire aux princes? ne s'attribuera pas le primace toutes choses? si ce iuge là à son plaisir, nous peut oster le droict de nostre bonne cause? N'est il pas plus auueugle qu'une taulpe, qui ne veoit clere-
mēt la fin, que necessairemēt il nous fault esperer de nostre procès, si vn qui est nostre si grand ennemy en est iuge? Pour vray nous desirons beaucoup, si faire se pouuoit, vn Cōcile ou nous peussiōs auoir quelq̃ esperāce, q̃ lēs abus q̃ nous menacēt la destru-
ction de la republique chrestienne, puissent estre re-
formez. Mais ainsi que nous desirōs de toutes noz affectiōs, vn Cōcile de telle sorte, & que nous pen-
sons qu'un chascun doit prier Dieu, qu'il le nous doint, ainsi nous semble il, que de nostre office, nous sōmes tenuz de nous dōner garde, q̃ lēs trom-
peries et fraudes dēs Euesques, ne deçoiuēt aucun de noz subiectz, & aussi d'admonester instantemēt lēs aultres Princes chrestiens, quilz se donnēt gar-
de q̃ l'Euesque n'abuse de l'auctorité dēs Roys, à tirer hors lēs racines dēs plātes de l'Euāgile, à troubler lēs droictz dēs Princes, à diminuer l'aucto-
rité dēs Roys, et offēser leur maiesté. Nous ne faisōs poit de doubte, q̃ si le lecteur n'est trop iniq̃, il trou-
uera fort bōnes lēs choses, que nous auōs escriptes

au liure et ensuiuant, non seulement pour nostre pur-
gation, mais aussi affin que le monde puisse enten-
dre l'affectueux desir que nous auons, que assez il
apperceust, les grâdes tromperies des papistes, &
que les cōtrouersies en l'affaire de nostre religion
chrestienne, puissent estre du tout ostez, & pren-
dre fin. Ce que nous y auons dict de Mantue, se
peut sans aucune difficulté entendre de Vincence.
C'est quasi tout vn, il n'est pas à croire, qu'il s'a-
semble plus de gens à Vincence, pour consulter des
affaires de la foy, qu'il n'y eust à Mātue l'an passé.
Il est digne d'estre trōpé, qui après qu'il a esté deux
fois trōpé, et deux fois faulxement deceu se cōtente
d'estre trompé la tierce fois. Si nous ne voulions
penser, que ceulx qui s'estoient hastez d'aller à
Mantue (& après auoir faict la mottie de leur che-
min, ont congneu, que pour neant & en vain, ilz
s'estoient mis en voye) seroient si folz que de re-
chef (après auoir en vain marché si auant) se re-
mettre en chemin d'aller si loing, pour se faire mo-
quer és gens. Oultre ce, le temps & l'estat des cho-
ses maintenant est tel, que l'affaire & bien de la
religion, s'y tireroit plustost, qu'en bonne sorte, il
ne s'y traicteroit. Car estant quasi tout le monde si
eschauffé à la guerre, si molesté des preparations,
que le

que le Turc faict, il semble qu'il n'y a homme tant
soit aduersaire à la religion chrestienne, qui cui-
dast que l'on ait à ceste heure assez de loisir, pour
celebrer commodement quelque concile. Certes
noz controuersies avec l'euesque de Romme, se
doibuent estimer, beaucoup trop plus grâdes, que
d'estre discutées en temps si très troublé cōme est
cestuy cy: ou encore, que ce fust en temps trespai-
sible, ilz se peussent cōmettre, à la charge de quel-
ques procureurs, sans nostre grand peril. Nous ne
sçauōs pas assez bien, que les aultres princes voul-
dront faire, mais nous ne laisserons point nostre
royaume pour ceste heure, ne aussi ne fierōs à aul-
tre personne, qui soit, nostre cause, dont despend
le salut de tout nostre royaume, sinon à nous mes-
mes. Ains qui plus fort est, si nous n'auons iuge qui
soit de plus grande equité, & lieu plus comode
pour traicter nostre cause (encore que tout le sur-
plus, dont nous nous complaignons, y fust). Nous
ne nous trouuerons iamais à tel concile. Nous ne
ferons iamais celuy personnage, arbitre de nostre
procès, qui sans auoir ouy noz raisons, ia long tēps
a, donna sentēce alencōtre de nous. Nous voulons
que la doctrine que nous tenons, soit deuēmēt exa-
minée, escouffe, & esprouuée, par les saintes escri-

a 5 ptures

ptures, comme l'or sur la touche. Nous ne souffri-
rons ne permettrōs aucunement que les choses irre-
fragables, soient abolies: que les choses incōgneues
soient oppressées, et les choses vrayes cōculquées.
Ains q plus est, aīsi qu'il n'y a pas vne iote en l'esci-
pture chrestienne, que nous ne voulons sōstenir et
defendre, au peril de nostre vie, & de nostre roy-
aume, aīsi n'y a aucun, qui se mette à oppugner et
obscurer ceste doctrine à qui nous ne faciōs perpe-
tuelle guerre. Et aīsi que nous auons ordōné que
toutes les anciēnes traditiōs de tous les Papes, qui
aident à maintenir sa tyrānie, ou esleuēt les crestes de
son orgueil serōt à iamais du tout aboliez en nostre
royaume, aīsi, s'il plast à Dieu nous continuer sa
grace, nous nous dōnerons biē garde, que dorese-
auant il ne s'en face, de nostre cōsentement, q̄lques
autres nouuelles, q̄ puissent lier, ou nous, ou nostre
royaume. Que s'il y a aucūs qui ne se delctēt point
trop en leur cecité, il ne faut point doubter que, en
core q̄ la grace de Iesus Christ ne leur soit entrée
au cœur, toute sfois aīso leur pourra asez mōstrer
que lon ne doit poīt estimer son auctorité, estant
telle q̄ (par exēple trescler) Frederich duc de Man-
tue (refusant à tresbonne cause au Pape, le lieu ou
le Cōcile estoit assigné) à presque rue ius, & aba-
tue

tue. Car si l'Euesque pensoit à bon escient celebrer
le Concile à Mantue, & s'il a du droict diuin, puis-
sance d'assembler les princes là ou il luy plaira,
pourquoy n'aura il aussi la puissance d'eslire tel lieu
qu'il luy plaira? L'euesque a esleu Mantue, le duc
l'en a repoulse. Si Paul l'euesque a tât d'auctorité,
comme il s'attribue, pourquoy ne pouoit il cōtrain-
dre Frederich à souffrir que le concile fust tenu en
sa ville? Le duc ne l'a pas voulu souffrir, mais plus-
tost l'en a prohibé. Pourquoy doncques, cessent les
fouldres des censures & excommunications en ce
cas? Pourquoy n'a point la plenitude de puissance,
icy quelque place? N'est pas la conuocation en vain
si après qu'ilz sont conuoquez, on les exclud du
lieu ou ilz auoient esté appellez? Ne doibt il donc-
ques pas à bone cause sembler aux Roys, qu'ilz n'y
doibuent point venir, si le duc de Mantue peut iuste-
ment denier le lieu que l'euesque auoit esleu? Si les
autres princes le vouloient traicter en ceste sor-
te, en somme, quelle place auroit le concile? D'a-
uantage, si les princes luy octroyent ceste puis-
sance d'appeller le concile, ne luy doibuent ilz pas
aussi conceder, toutes choses sans lesquelles il ne
pourroit exercer celuy droict? Fera il la con-
uocation, & ne sera point souffert de trouuer
place

place ou l'assemblée se face: il est tout certain, que
il n'a point accoustumé d'assigner aucunes de ses
citez, pour le siege de la celebration du Concile,
Le bon homme entre tous aultres est si feal & amy
qu'il n'a point accoustumé de souuent recepuoir les
Princes comme hostes en sa maison. Et s'il nous
vouloit assembler à quelque des citex à luy subie-
ctes, y pourrions nous aller sans danger? A quoy
serions nous, quand nous viendrions là, plus em-
peschez, ou és affaires de la religiō, ou à nous don-
ner garde de leurs malices: a defendre la doctrine
de Dieu, ou à garder nostre vie? Doncques en ce
poinct seul, l'Euesque declaire assez, qu'il n'a au-
cun droit és lieux qui sont en aultruy subiection,
& pourtant si doreseuuant il promet d'y tenir
Concile, il promet ce qui gist en la foy d'aultruy,
& ainsi nous pourroit il encore trōper. S'il nous
inuitoit, la table d'un tel hoste est à craindre, il
vauldroit mieulx ieuner, que de s'y refectonner.
Mais parauēture ilz respōdront: nous auons trou-
uē lieu, il n'est ia plus questiō de prēdre peine d'en
chercher vn aultre, cōme si le cas ne pouuoit adue-
nir à Vincēce, cōme il est aduenū à Mantue, & cō-
me s'il estoit à croire q̄ les Venitiens qui sont gens
si sages, ne veissent & craignissent point ce (qu'il
peut

peut sembler) le tresprudēt duc de Mātue a craint.
Certes, quād nous pensons en quel estat, les affaires
dēs Venitiens sont maintenāt, à grād peine pouons
nous croire, qu'ilz veulent fier leur cité de Vincen
ce, à tant d'estranges nations, sans y mettre grosses
garnisons, ne qu'ilz y veuillent entretenir garni
sons, à si grande coustange. Et encore qu'ilz la y
voulussent entretenir, ne confesse pas Pol luy mes
me, que ce seroit chose de mauuais exēple, de tenir
concile en armes? Comme qu'il en soit, nous vous
prions affectueusement, que vueillez prēdre la pei
ne, lyre ce que nous escriuismes l'an passé, du con
cile de Mantue. Et nous ne faisons aucune doubte,
que pour l'equité dont vous estes, vous voudrés
prendre nostre part, contre leur malice, & com
me il nous semble, vous iugerés, que en cest affai
re, nous n'auōs rien trop donné aux affections, &
que nous n'auons point sans tresbonnes & iustes
causes, refusé leurs censures & decretz. Il ne nous
a pas semblé requis de prēdre la peine de faire en
tendre et persuader à toutes manieres de gens, cēs
nostres affaires. Ce nous est assez, si leslecteurs, qui
sont de bonne sorte, trouuent bon cecy, que nous
en escriuons à la bonne Foy. Il ne nous en chault
point, ou pas beaucoup, si les iniques le calunnient
Et sul

Et sil vous semble, que nous ayons parlé trop aigrement contre les fraudes des Euesques, imputez le à la haine, que nous portös à leurs vices, & non pas à mal talent, que nous leur portons. Mais affin que luy & les siens entendent, que nous auons la guerre à leurs vices, & nō pas à eux, Nous prions à Dieu qu'il luy plaise leur ouurir les yeulx, & de mollir la durezza de leurs cœurs, affin que doreseuuant, ilz s'appliquent & s'estudient avec nous, à illustrer la gloire du Dieu eternal, sans auoir esgard à leur propre. A tant nous commendons à Dieu, vous Cesar Auguste, vous les monarches et princes, qui estes pilliers & columnes de la chrestienté. Et vous peuples, dont que vous soyez, qui desirez l'illustration du saint Euangile de Dieu, nous vous commendons à la sainte & digne garde du benoist createur.

Donné en nostre palais de VWestmon=
stier, lez Londres, le sixieme
des Ides d'april, l'an
de nostre regne
vingt=
neufuiesme.

h aiz
utez
non
affin
ns la
ions
r du
sen=
us, à
r ef=
ns à
es et
hre=
qui
ieu,
gar

1746
LA PROTE.

STATION ET AD.

VIS DV SERENISSIME ET

tresillustre Roy d'Angleterre, de ses

nobles, & populaire Angloys:

touchant le Concile qui

se debuoit tenir à

Mantue.



M. Vc. XXXIX.

11-16

LA PROTE

STATION ET AD

VIS D'A SERRINISIME ET

trahit R. Roy d'Angleterre de ses
nobles & populeux Anglours
touchant le Concile que
se devoit tenir à

Mainten.



M. V. XXXIX

so
es
ne
de
de
ru
se
te
to
qu
C
an
gu
gr
pe
se
po
pr
qu
be
R
vi
si



LA PROTESTATION.

COMME ainsi soit, que quasi tout le mōde congnoisse bien, que ia long tēps, nous nous sommes du tout appliquez, à faire que les saintes escriptures puissent recouurer leur ancien honneur, & premiere dignité: nous estimons nostre debuoir, non pas tant de n'omettre nulle occasion de restaurer la religion, q̄ de cōtreuenir à toutes les ruses & fineses des Euesques de Rome, qui ne cessent iamais de troubler la verité. Nous sōmes incitez à ce faire, tant pour l'affection que nous portons à la verité, que pour la deffense de la religion que nous auons, ia long temps a, prins sur nous. Certes pour autant que Paul l'Euesque de Rome amasse de par tout (offrant tresgrandz loyers et guerdons) gens sçauans & de lettres pour oppugner la verité, faisant Cardinaulx, ceux qu'il peut penser luy pouuoir fournir de q̄lques cauteles pour se defendre: nous auōs souuentefois profondemēt pense et coniecté, pour quoy il faisoit si grand ap= prest d'engins et aultres choses. Nous deuiniōs ce qui en estoit. Car ayans ia long temps accoustumē l'experience des fraudes & ruses des Euesques de Rome, il nous sembloit manifestemēt qu'il y auroit vn Concile, qui à faulx tiltre s'appelleroit general,

A 2

amassé

amassé de gens iurez & ioinctz aux parolles &
plaisirs de l'Euesque de Rome, plustost que lon ne
s'aduisast ou feist mention, qu'il y deust auoir aul
cun Cōcile. Pour faire brief, après q̄ toutes les ru-
ses ont esté machinées, Paul l'Euesque a faict in-
diction d'un Concile, ou il sçauoit bien que nul, ou
trespeu des Monarches chrestiens s'assembleroient.
Le temps & le lieu, ou le Concile se debuoit tenir
& celebrer, faisoient assez entendre qu'il ne s'y
trouueroit nul des Roys. Mais ce neantmoins la
bulle va par tout, il ny a guere Princes, que ce te-
meraire ministre des Princes n'y appelle, tāt pour
soustenir la part des tromperies, que pour mettre
en auāt la feinctise du Concile ainsi indict. Qui est
ce, qui ne pense que Paul & les siens feignent plus
tost auoir Cōcile qu'ilz ne le desirēt à bon escient?
Qui est ce, qui desire moins les publiques assem-
blées de la chrestieté, q̄ ceux qui ont leur cause de-
sesperée, s'ilz ne sont iuges en leurs causes mesmes,
& qu'ilz puissent iuger à leur plaisir le procès con-
tre leurs aduerses parties? Certes nous ne q̄ pouuōs
sinō fort enuiz, estre diuertiz de l'administratiō de
nostre Royaume & republique, ne pourrions ne
aller à ce Concile, n'y enuoyer aucun procureur
pour nous, & ce neātmoins nous ne craignōs poi
d'en

d'en estre blasmez. Car qui nous accuseroit si nous
ne comparoissions point au mädement de celuy qui
nous appelle, puis ql n'a point de puissâce de nous
appeller? & encore qu'il en eust puissâce, si nous
luy voulös ottroyer (ce que nul ne luy concederoit,
si ce n'estoit par ignorâce des saintes escriptures)
qu'est il à faire de se trouuer en vn tel Concile, ou
persone n'a place s'il ne veult oppugner la verité,
& cōfermer faulseté? Il est assez manifeste, de q̃lle
foy, syncerité, et conscience, ceux cy qui se font fors
de debattre cēs choses, en tēps si trestroublé, pro=
cederoient à demesler lēs affaires. Puis qu'ilz ont
choysi Mantue pour celebrer ce Concile, il appert
qu'il ne s'en doibt pas esperer grād fruiet pour la
Republique chrestienne. Car, y a il aucun des Prin=
ces chrestiens en l'Italie ou dehors, qui s'y osast trou=
uer, s'il a quelque debat avec le Pape? Veu qu'il
n'y vient persone, qui ose parler pour la verité
oppressée, qui est mettre sa vie en danger. Seroit
ce doncques de merueille, le Pape estant teliuge, à
qui nul ne repugne ne contredit, que lēs patrōs du
papat impetrassent que l'auctorité du Pape, desia
presque ruynée et abbatue, feust restablie en ce Cō=
cile? Est celà ayder aux choses affligées, aux tri=
bulatiōs de la religion, et à la pure verité? Dy moy

Paul songeas - tu iamaïs ne toy ne piece des tiens
que les faultes des Eglises & des ecclesiastiques,
peussent estre mieulx reformez, autrement que par
le moyen de cés Conciles, spécialement si vous a-
uez auctorité de iuger tous seulz, à vostre plaisir
des choses differètes, sans aucun q vous contredise?
Est il vray semblable, q̄ vous qui ne cherchez que
gaig et prouffit, voulussiez abolir les constitutiōs,
que voz predecesseurs contre le vouloir de Dieu,
& la sainte escripture, ont ia long temps estably
seulement pour gaing & commodité? N'est il pas
plus apparent, veu que voz predecesseurs, quand
il a esté question de iuger de leur estat, honneur,
puissance, & primace, ont tousiours mieulx aymé
aneantissant les Loix de Dieu, meschammēt main-
tenir leur dignité, ou pour plus vray dire, leur in-
tolerable arrogance, q̄ vous voudrez plustost ne
degenerer poit, ains ensuyuir la trace de voz pre-
decesseurs, et faire nouueaux Canōs, pour defendre
& maintenir leurs vieux? Mais qu'auons nous
affaire qu'ilz ayent decreté au temps passé, ou que
vous decretiez cy après, puis q̄ Angleterre a dict
la bien allée pour tout iamaïs, à voz ruses et trom-
peries? L'Euesque de Rome n'a que faire, ne rien
que se mesler avec les Angloys, Et combien qu'il

en

en vueille à nous, toutesfois, si ne nous fera il ia-
mais achepter sa marchandise. Establisce, ou abolis-
ce qu'il voudra, cela ne nous touche point plus,
que si quelque autre Euesque, l'establissoit ou abolis-
soit. Mais affin qu'il ne semble aux bōs catholiques
et gens de droicte opiniō, que nous parlions plus
par affection, q̄ de bōne deliberatiō et aduis: nous
voulons que tout le mōde sache, que nous embras-
sons et faisons p̄fessiō, embrasserōs et ferons profes-
sion à tousioursmais, la pure Foy et doctrine de
Iesus Christ: et que nous sommes si songneux de
la vraye doctrine de nostre sainte Foy, que nous
aymeriōs beaucoup plus mettre nostre royaume en
danger, que le moindre article de nostre Foy feust
opprimé. Nous declaron ouuertemēt, que iamaiz
nous ne departismes ne departirōs, de l'uniō de la
Foy catholiq̄, ains plustost perdrōs la vie, q̄ souf-
frir q̄ vn des articles de la Foy s'abolist en Angle-
terre. Nous declairōs publiquemēt, que n'ayans au-
cū aultre esgard, q̄ a la gloire de Dieu, au bien et
paix de la chrestieté, nous ne puorriōs plus edurer
cēs trompeurs et abuseurs. Et que pour tres hon-
nestes et iustes raisons, q̄ nous ont esmeuz, nous a-
uons repudié l'auctorité, sentence, decretz, et con-
ciles de l'Euesque de Rome. Nous signifions aussi

que iamais au deuant de cēs heures, nous n'auons
refusé de nous trouuer aux publiques assemblées
de la chrestienté, ains promettons toute nostre dex
terité, estude, & foy, à ce que nostre religion, qui
est troublée, puisse estre remise en son lieu, & q̃ les
aultres controuersies, qui ont desia long temps ue
xé le monde, puissent quelque fois prendre fin. Et
si voulons bien admonester tous bōs chrestiens, q̃
nous ne pouuōs plus souffrir, que l'on estime, que
cēs manieres de gens veuillent oster les erreurs, qui
font autāt qu'il leur est possible, que nul ne les puis
se reprendre, sans le danger de sa teste. Nous voul
drions bien auoir vn Cōcile, nous le desirons, &
ce tresinstamment: mais qu'il fust tel, comme il ap
partient d'estre celebré entre les chrestiens: c'est à
sçauoir, libre et franc, affin que chascū puisse sans
crainte dire la verité. Sainct, de sorte qu'un chas
cū s'efforçast à son pouuoir à restituer la deuotion
chrestienne, & non pas à oppresser la verité. Ge
neral, c'est qu'il fust celebré en temps & en place,
ou vnchascun qui cherche la gloire de Dieu, peust
conuenir & estre present, & franchement y dire
son aduis. Car alors le concile peut sembler gene
ral, quād nul chrestien, encore qu'il eust dissension
avec l'Euesque de Rome, est contrainct de s'absen
ter, &

sup

4 A

ter, &

ter, & quād ceux qui y sont presens, ne sont point
empeschez par menaces, ou paour de dire hardi-
ment la verité, ainsi qu'il leur semble. Car q est ce
luy qui ne se trouuast tresuoluntiers à vn tel Conci-
le, si ce n'est l'Euesque de Rome, les cardinaulx, et
quelques euesques papistiques? Au contraire, y
pourroit il auoir quelqu'un qui fust si fol, qu'il
voulst que l'euesque de Rome regnast, dominast
ou presidast, en ce cōcile, veu qu'il ne tend à aul-
tre fin, que à son aduantage? Mais si celuy qui ne
sçauroit en maniere quelconque defendre sa cause
deuant vn aultre iuge que soy mesmes, estant tous-
iours iuge, ne faict pas tant pour finir les debatx,
cōme pour planter et defendre faulses erreurs: que
sçauoit on imaginer plus pernicieux au bien pu-
blique de la chrestienté, que les conciles gene-
aulx? Et pour dire quelque mot de leur arrogante pre-
sumption, Je demāde, par quel droict ou tiltre peut
le Pape appeller les Roys au Concile? Puis que
anciennemēt tous les Conciles auoient accoustumē
d'estre faictz par l'auctorité, consentemēt, et man-
demēt des Empereurs, Roys et princes: n'est ce pas
la raison que aussi soit il faict maintenant? Si vous
pēsez que ce ne soit la raison, alleguez cause pour
quoy. Ilz diront à l'aduenture, que les euesques ont

A 5 plus

plus de soucy de la religion, que n'ont les Roys. Le monde a congneu par experience & au grād de-
triment de la religiō, en quelle sorte ilz ont maniē
cest affaire. Ne voyons nous pas bien maintenāt,
comme Paul l'Euesque a bien sceu choisir l'occa-
sion oportune, à consermer sa tyrannie? Ne voyōs
nous pas quel tēps ce saint hōme a esleu, pour ce-
lebrer son Cōcile? N'est il pas apparent qu'il pen-
se beaucoup de reformer la religion, p ce qu'il assi-
gne le Cōcile au temps que l'Empereur, & le Roy
de France, deux Princes trespuiſſans, sont si ani-
mez & exasperez en guerre, l'un contre l'autre,
que n'eux mesmes n'aucun autre Roy chrestien ne
ſçaiuent quel conseil y prendre? Or dōcques auāt
Euesque de Rome, l'occasion que toy et les tiens,
ont si long temps ardamment desirēe, s'offre, près
la, elle se presente, empoigne l'ance qui est offerte
à tēs fraudes & meschancetex. Cōuoque les Car-
dinaulx qui sont tēs vraves creatures, mōstre que
l'occasion de trōper les Prīces et peuple chrestien
ſ'est offerte à toy en bon temps. O gens folz, qu'il
nous ſaiēt mal de dire, O gens malicieux, que nous
disons bien volūtiers, Les Princes, et peuple cre-
stien, ont long temps eu suspicion, que vous, qui
ſçauex biē ſimuler et diſſimuler ne voudriez rien
moins

moins que le Concile general. Deburiez vous estre
si folz que de monstrez à tout le monde, que vous
ne cherchez aultre chose, sinõ par le moyẽ de voz
priuez cõciliables, oster au mōde toute l'esperance
qu'il pourroit auoir d'un catholique, legitime &
general Concile? Hayez vous tant la verité, que
vous ne puissiez cesser, iusques à ce qu'elle soit du
tout mise en exil? Dieu vit tousiours, & tant qu'il
viura, la verité ne pourra iamais estre appellée à
si grand deshōneur, contumelie, & iniure. Quoy
dy ie estre appellée? si fera bien, mais elle n'y pour
ra pas estre admenée. Qui est celuy, à qui il ne
feist grand mal, de veoir lès hommes si audacieux
qu'ilz soient si osez, que de porter courage d'en
nemy, vers nostre Seigneur IESVS CHRIST?
Et au contraire, qui ne seroit tresioyeux de veoir,
que telz sont aussi folz que malings. O Paul Eues
que, le mōde n'a pas maintenāt petite suspiciõ, cõe
il auoit en temps passé, mais il voit clerement voz
trōperies deuant ses yeulx, & deteste l'immortelle
hayne q̃ vous portez à la verité. Chascū voit bien
q̃lles tragedies vostre couuerture de cõcorde et va
niõ a faict en la chrestieté. Lõ apperçoit biẽ que le
desir q̃ vous auez à la paix, a esté tousiours pour
nourrir sedition, contre le bien publique. Lon
voit

voit bien, que iamaïs vous n'estes plus aigres à
oppugner la verité, que quand vous monstrez &
faictes à croire que vous la voulez defendre. Lon
a regret, que si souueraines graces d'engin, se sont
occupées si longuement à defendre tröperies. Lon
a regret que raison naturelle a cöuertý toutes sés
forces à auancer crimes, malices, & toute impieté.
Lon a regret qu'une partie des vertus, ont pre-
sté leur nom aux vices. Comme sainteté à hypo-
crisie, prudence à tromperie, et iustice à tyrannie.
Lon a grand plaisir d'entendre, que les saintes
escriptures bataillent, non pas contre soy mesmes,
mais pour soy. Lon a grand plaisir d'entendre, que
Dieu ne faict point maintenāt de fäscherie à Dieu
& que Iesus Christ n'oppugne point Iesus Christ.
Lon se resiouyt de ce que tromperie ne feist iamaïs
en temps passé, tant de mal à verité, comme il y a
ordre maintenant, que arrogance ne pourra plus
faire contre religion: que constance peut pour
verité. Lon voit bien que en temps passé, la fin
de tous les Conciles estoit prouffit. Lon apper-
çoit bien que vous cherchez voz commoditez, en-
core que ce feust au detrimēt de la verité, & que
vous eussiez eu pluscher, q̃ le saint Euangile eust
esté aboly, que de veoir vostre auctorité, c'est à
dire,

dire, v
nemēt
tenant
ral (c
pez es
le faic
se au
son in
Conc
de à t
gion.
rēdre
estre
& P
Dieu
l'un
re no
cun
Plai
mée
lés i
se au
ren
moy
disc

dire, vostre impudente audace, estre ruynée. Certainemēt il semble que Paul l'Euesque, qui faict maintenant l'indiction du Concile (si Dieu plaist) general (quand il voit les princes tant & si fort occupez es tumultes des choses, & presque confiz) ne le faict pour aultre chose, sinon pource qu'il puisse auoir quelque tiltre, pour colourer et couvrir son improbité, quand il refusera cy après uenir au Concile, quand lon aura temps et lieu plus commode à traicter & consulter des affaires de la religion. Il luy semblera qu'il pourra bien à la pareille rēdre l'un pour l'autre. Il repliquera qu'il pourra estre excusé de n'y venir point, pource q̄ les Roys & Princes, ne s'y sont point trouuez à ceste fois. Dieu vueille que nous ne tencions point tousiours l'un à l'autre, iniuriant l'un l'autre, & que encore nous soyons du tout discordans, toutesfois chascun ne se vātē point de defendre la meilleure part. Plaise aussi à Dieu, que quand la verité sera confermée & estable, elle puisse à la parfin dissiper tous les infames attentatz des trompeurs. Qu'il luy plaise aussi, que après que paix & tranquillité seront renuoyées en la chrestienté, lon puisse par leur moyen, auoir quelque fois le temps & espace, de discepter de la religiō chrestienne. Car si les Roys
ne sont

ne sont d'accord, et que mettant les guerres à part
ilz vucillent embrasser le bien de paix. Il nous sem-
ble que indire vn Concile, combien qu'on le desire
grandement, n'est aultre chose, que perdre sa de-
pense & sa peine. Et que ce pendant, estant les
Princes occupez à la guerre, en sorte qu'ilz ne
pensent aultre chose, l'Euesque fera son cas, et con-
fermera ses erreurs, si en leur absence, il peut des-
rober vn Concile. Car quād ceux qui y deburoiēt
estre sont absens, & ne s'y peuuent trouuer, &
que nous ne voulōs pas tant ceder de nostre droit
à l'Euesque: alors ne conuertiroit il point tout à
son aduantage, & à confermer ses abus? & si se-
roient ce tous beaux decretz. Comme se pourroit
il faire qu'il y eust aucun des nostres, s'il n'est du
tout hors du sens, qui ne refusast p tant de perilz
aller à Mantue, qui est si loing de nous? qui est en-
uironnée, ô Paul, de tant de tēs parens, cousins, &
amys, qui sont tous à ta deuotiō, ou pource qu'ilz
sont de ton pays, ou tēs naturelz ou affins, ou pour
esperance d'auancemēt? Ne dessert il pas bien de
se perdre, qui de son bon grē à son veu et sceu, se
iecte dedens le feu? Cōme ainsi soit qu'il seroit en
danger de sa vie, qui iroit en ce temps icy à Cre-
mone près de Mantue? Pourroit ton ennemy (c'est
adire

adire
l'inte
assez
Man
si le
sy tr
le ch
est t
que
ne d
E
n'au
por
seig
vou
tem
dre
esta
d'A
san
seu
q n
sieu
fois
des
l'ar

adire, et ainsi cōme le cōmun nōbre dēs heretiques
l'interprete) vn heretique, ou vn dēs nostres y estre
assez seuremēt encore qu'il feust dedēs lēs murs de
Mantue? Dauātage, Mantue est à peine assez grāde
si le iuste nōbre de ceux qui doibuent estre au Cōcile,
s'y trouuoient, pour recepuoir tant d'hostes. Tout
le chemi par ou lēs nostres y deburoiēt aller d'icy,
est tout plein de perilz. Ne sçauiez vous pas bien
que c'est la voix & sentence de toutes loix, que nul
ne doibt estre contreinct d'aller au Concile, p̄ lieux
& chemins qui ne sont pas seurs. Et quoy? vous
n'auiez pas encore impetré de saufconduict et passe
port, pour lēs allans & venans, de ceux soubz la
seigneurie desquelz cēs places sont. Et encore que
vous l'eussiez impetré, lon nous pourroit biē iuger
temeraires, si ayans iuste cause et debuoir de crain
dre, nous entrons en vn chemin si perilleux. Car
estant le temps tēl qu'il est, quiconques se partiroit
d'Angleterre, pour aller à Mātue, encore qu'il feust
sans soucy p̄ faulte de sens, au moins ne seroit il pas
seurement & sans danger. Il n'y a guere de gens
q̄ ne sçachēt biē, q̄ lēs Euesques de Rome ont plu
sieurs fois en telz cas rōpu leurs p̄messes. Quantes
fois pla fraude et meschāceté dēs Euesques, ont esté
deffaictz ceux q̄ estoient venuz au Cōcile, encore q̄
on

on leur eust promis la foy, que n'en allant au Cõi-
le, ne ce pendant qu'ilz y seroient, n'en retournāt,
on ne leur feroit nul mal ne desplaisir. Ce n'est pas
chose nouvelle q̃ lés Papes ne sont ne feaulx ne gēs
de promesse, & que contre leur serment & pro-
messe, ilz y ont fait mourir beaucoup de gens de
bien. Mais nous nous arrestons trop long temps
en cēs poinctz qui nous sont communs avec tou-
tes aulres nations: nous passerons auant à ce qui
en particulier & spécialement, doit mouuoir le
Roy d'Angleterre & tous lés Angloys. Qui est ce
luy, qui ne sçache bien que Paul l'Euesque porte
mal talent, & courage mortel au Roy? et que en
toutes manieres, il imagine tout le desplaisir qu'il
peut contre le bien et salut du Roy, & s'estudie à
trouuer la façõ et moyē de destruyre lés Euesques
et noblesse du royaume, pource qu'ilz se sont appli-
quez affectueusement à bannir sa tyrannie, & à le
debouter? Qui ne voit pas qu'il brusle de si grād
haine, qu'il ne se peut plus contenir, qu'il ne mon-
stre ouuertemēt lés flammes de son ire, & qu'il ne
descouure sēs fraudes & desseings. Il est manifeste
mēt nostre ennemy, il ne le dissimule pas, car il pro-
uoque tout le monde cõtre le Roy, et l'anime à des-
truyre luy & son royaume. Il y a desia trois ans
qu'il

qu'il ne faict aultre chose que tenter & mouuoir le
peuple d'Angleterre, aulcunesfois par argent, et aul-
cunesfois par ambition, à faire quelque sedition. Il
n'est que faire de dire quelle diligence & peine il a
mis à inciter tous les Princes chrestiens cõtre nous.
Il ne fault point doubter que luy, bon vicaire de
CHRIST, monstre par l'effect de sa vie, cõme
il entend la doctrine & les dictz de son maistre.
Il se repoute vicaire, pource qu'il peut bien dire ce
que disoit CHRIST. Non veni pacem mittere, sed
gladium. Je ne suis pas venu pour mettre la paix,
mais la guerre. Mais il l'entend du glayue, non pas
de celuy, duquel nostre Seigneur vouloit que les
siens feussent armez, mais de celuy dont les homici-
des & meurdriers abusent à espandre le sang de
leurs prochains. Nous ne nous esmerueillons pas
s'ilz sont cruelz aux aultres, quand à nous, qui leur
auõs faict beaucoup de biens et plaisirs, ilz s'effor-
cent de rendre contumelie pour grace, et mal pour
bien. Nous ne prenons point de plaisir à reciter les
biens que nous auõs faictz esdictz Euesques, dont
ilz ne nous sçauent ue gré ne grace, mais sont per-
duz. S'en voient quand ilz voudront, ces hõmes
tresingratz, & indignes d'estre appelez hommes,
car ilz sont telz que nous ne sçaurions assez dire,

B

fi

si Dieu ou les hommes les deburoient plus hayr .
Si nous n'auons apprins de desirer biē à noz enne-
mys, nous ne leur scauriōs desirer tant de mal qlz
en meritent . Mais pour maintenant nous ne leur
souhayterōs, sinō que Dieu leur doint meilleur ad-
uiz. Combien que nous ayons (la grace à Dieu)
eschappez tous leurs sedicieux effortz, toutesfoiſ
si nous dōnerōs nous tousiours garde d'eulx cōme
de noz ennemys . Certainement tandis qu'ilz nous
persecuterōt, nous n'abādonnerōs pas nostre trop-
peau, ne souffrirons que les loupz enragez le ra-
uiſſent. Qu'il mette auant tous ſes deſſeingz quād
il voudra: car ilz ne pourroiet nyure à personne,
que aux meſmes inſidiateurs. Ilz nous dōnent aſſez
à entendre, le grand mal qu'ilz nous veulent, &
quel deſir ilz ont de nous ennuyez: mais l'ennemy
apert, ne ſcauroit nyure, ſinon aux folz, et à ceulx
qui ne ſe veulent donner garde. Il leur va iuſques
au cœur, que nous n'auons tenu cōpte dēs iugemēs
de Clement le ſeptieſme, & de Paul le troysieſme.
Ilz craignent que ſilz ne nous procurent quelque
dōmage & deſſplaiſir, les autres Princes chreſtiēs
ne prennēt exēple à nous, de ne vouloir plus ſouf-
ſſir l'iniuſte domination de l'Eueſque de Rome.
Il leur faiēt mal, que le chemin de venir en Angle-
terre,

terre, est cloz à leur auarice et orgueil. Ilz trou-
uent bien dur, que nous leur auons osté les priuile-
ges, que noz predecesseurs leur auoient ostroyez,
c'est (ainsi qu'ilz en vsoient) de pouuoir, fraîche-
ment abuser & tromper nous & noz subiectz. Il
leur semble de fraison, que nous leur demandiōs rai-
son : pource qu'ilz n'entendent point d'estre sub-
iectz à loy quelconque. Il leur semble que lon leur
faict grand iniure, si lon les garde de faire iniure
aux aultres. Ilz voyent bien que la marchandise
de leurs pardons, est forbannie, et que p ce moyen
ilz ont perdu & perdent, beaucoup d'argēt. Ilz
ne peuuent plus vendre leurs Bulles & breuetz.
Lés Angloys ne sont plus enfans, il n'y a celuy qui
ne sçache bien que c'est folie, de changer or pour
plomb, encore que les visages de saint Pierre &
de saint Paul y feussent imprimez: mais plustost est
mal content que les visages des saintz sont con-
streinctz si arrogāment, de seruir à leur auarice.
Certainemēt, si Dieu ne se courrouce si fort à nous
qu'il nous ostie l'entendement, nō seulemēt l'aucto-
rité du Pape est aneantie en Angleterre, mais de
bref son nom y sera du tout pery et aboly. Il peut
biē estre assure, que iamais il n'exercera le droit
qu'il y pretend, sur nous et noz subiectz. Nous

luy demanderons son conseil et aduiz, quand nous
voudrös estre deceuz et tröpez, ou nous föruoier.
Si lon a böne cause de pëser que sus faulx et mau-
uais fondemens, la fabrique et edifice ne sçauroit
estre que toute faulse: que pourroit on attendre ou
esperer d'eulx, sinon l'affliction l'emprisonnement
et le bruslement des saintz chrestiens? sinon la
persecution, iniure, et destruction de la verité?
S'il y a chose qui semble honneste decretée en ce
Concile de Mantue, pensez comme nous pensons,
qu'ilz cerchèt bon fruit et proposent abuser, de
couleur höneste pour destruire honnesteté. Aulcu
nefois ilz font mentiö de faire quelque chose en la
grace et faueur d'aucun: mais il ne les fault ia-
mais tant craindre, comme quand ilz se möstrent
lés plus gracieux et plus prestz à faire seruice. Ilz
sont contens d'estre deceuz c'estadire, de souffrir
aucuns de leurs decretz estre abrogez, et quelqs
abuz reformez. Mais quād ilz nous pmettent telles
choses, c'est signe qu'ilz veulēt auoir de nous, cho-
ses de plus grande importance. A grand peine se
sçauroit on assez donner garde d'eulx. Aille aux
foyres de leurs tromperies, et aux boutiques de
leurs deceptions qui voudra: nous entendons gar-
der nostre droict en son entier. Nous n'yrons pas
nous

nous mesmes, ne souffrirōs aussi que aulcū si trou-
ue comme nostre procureur.

Nous auons parlē de cest affaire iusques à main-
tenant, comme si le Cōcile se debuoit tenir à Man-
tue: mais parlons maintenant de la Bulle qui a pro-
rogē le Cōcile, iusque au premier iour de Nouem-
bre, sans assigner aucun lieu ou il se doibue cele-
brer. N'est il pas vray semblable, que si le Concile
ne se tient en lieu qui soit, si le Pape ne trouue pas
place ou sēs suppostz, esperās la victoire, se puis-
sent assembler, et que s'il n'y a point de Concile en
lieu qui soit: qu'il ne s'y fera nulz decretz contre
la religion chrestienne? C'est bien faict (ainsi vueil
le Dieu ayder à Paul et aux siens) c'est bien faict,
que le Concile de Mātue s'est prorogē iusqu'à vne
aultre fois. Mais pour q̃lle fin estce? Pour quoy Paul
ne tenois tu tēs promesses, veu que ceulx q̃ estiment
qu'ilz sont tenez d'obeir à tēs Bulles, estoiet desia
à Mantue? Pourquoi n'assembloys tu le Concile?
Ta Bulle babilie, nous l'entendōs bien, et dit. Le duc
Federich nous faisant responce, trouue vne gran-
de difficulté en cest affaire: affermant, qu'il seroit
besoing qu'il eust vne garnison de gens de guerre,
et argent pour lēs entretenir, qui n'est aultre cho-
se que faire manifeste refus de sa cité. Quelle in-

iure as tu fait aux Princes, c'est merueille puis q'iz
sont magnanimes, s'il ne leur desplaist & les tou-
che au cœur. Ne te moques tu pas, & ouuertemēt
desprises l'Empereur, et aultres monarches du mō
de, de les appeller & citer avec grand apprest à
leur gros frais & despens, à venir en vne cité, ou
toy mesme ne peulx venir, pour y tenir Concile? Si
iamais Roys furent moquez, ne moques tu pas, ô
Paul, ceulx q' tu apelles au lieu, ou tu ne peulx pas
venir toy mesmes, et en ce que tu differes et proro-
ges le Concile sans assigner le lieu ou il sera tenu?
S'ilz t'eussēt obey, quād tu les appellois tous à Mā-
tue, ne s'en feussent ilz pas retourner à l'hostel bien
hôtes? Auras tu bonne cause de blasmer les Prin-
ces, s'ilz ne viennent quand tu les appelleras, veu
que s'ilz feussent venuz quand tu les appellois, ilz
eussēt esté si biē moquez? encore pose le cas qu'ilz
reconoissent estre tēs subiectz, ne deburois tu pas
craindre, qu'ilz ne se departissent de ta subiection
si tu abusois ainsi de telle iurisdiction? Maintenant
qu'ilz ne sont point tenuz de t'obeir, & que par
cōmādemēt tu es tenu d'obeir à toute humaine cre-
ature, non seulement aux Roys, cōe les plus excel-
lens, penses tū q' doreseuāt les Monarches te ven-
lent obeir, puis q' tu te trusses & moqs aisd'eube?

Qui

Qui fut iamais si temeraire, si hardy, et si deshon-
té, d'appeller les Roys au Cōcile sans leur assigner
lieu ou ilz se trouueroient pour y consulter? Paul
appelle les Roys au Concile: mais ou? en nul lieu:
qu'est ce, que se moquer des Princes, si cecy n'est?
Et ce neantmoins à la fin, le bon homme reduisant
à memoire l'iniure & contumelie qu'il a faict aux
Princes, fait menciō d'en estre marry et desplaisant:
mais il est biē aysé de se feindre marry, à celuy qui
se sçait desguiser en toutes sortes. Il dit qu'il a esté
trōpé, et qu'il pensoit que le duc de Mantue seroit
assez aisement content que le Concile feust tenu à
Mantue: le Duc dit qu'il n'en veult rien, sans qu'il
ait garnison. Paul donc auoit crainte, que aucuns
se cōfians à son indictiō, ne se feussent miz en voye,
& qu'ilz ne vinsent à Mantue, & après estre ar-
riuez, on ne leur fermast la porte: parquoy à leurs
grādz coustanges et despēs ilz feussent cōstreinctz
de s'en retourner à l'hostel. Mais affin que chas-
cun entende, que les Papes ne sçauoient rien cra-
indre, il dit qu'il porte d'autant plus patiemment
ceste iniure faicte au monde, que la coulpe de la
faulte est d'aultruy, & non pas la sienne. Est il
vray? ne te suffist il pas, d'auoir contumelieusement
traicté les absens, sans charger ta faulte, sur le

Duc de Mantue? Y a il de sa faulte, s'il ne veult
laisser entrer en sa ville si grand nombre de diuer
ses sortes de gēs, sans auoir garnison? Toy qui foul
droye tēs venerables freres lēs Patriarches, Arche
uesques, Euesques, et tēs enfans bien aymez lēs ab
bez & aultres prelatz dēs eglises & monasteres,
s'ilz ne se trouuent là ou ilz ne se pourroient trou
uer: retire tēs fouldres après qu'elles sont geētées à
ton plaisir. Mais tu te purge bien, et te exēptes de
tout crime: disant qu'il n'est aduiz qu'il ne seroit
pas conuenable, ains chose de mauuais exemple, de
celebrer vn Concile armē. N'est ce pas vn beau
propos, & bien conuenant au Pape? Si tu ne paye
vne garnison, le Duc ne fiera, ny à toy, ny aux tiēs,
sa Mantue. Et si tu la paye, il n'y viendra person
ne, sinon ceux qui sont à toy iurez. Par cēs subtilz
moyens, tu declaires manifestement ce dont lon a
uoit suspicion au parauant: c'est que tu ne veulx
point de Concile. Tu veulx que tout le monde s'y
trouue es Calēdes de Nouēbre, et si ne sçays point
encore ou il sera tenu. Mais doibt il en challoyr ou
tu nous appelles, veu que c'est tout vn, n'y estre
point, et estre là, ou on ne pourroit tenir Concile.
Il n'y a lieu qui soit, qui te soit plus propre, puis
que tu ne veulx point qu'il y ait de Concile, q̄ vn
chaf.

chascū lieu. Ains il te vault mieulx, puis que tu n'as
deliberé d'y estre present, de na'ppoicter point de
lieu certai, que d'en appoicter. Tu t'acquiteras bien
aise de ta promesse, si tu ne prometz riē. C'est grād
louenge à vn Pape de n'auoir trompé les Princes
qu'une fois. Il ne fault pas doubter que s'il assigne
quelque lieu, ce sera à qlqu'une de ses citez (on les
appelle siennes, encore qu'elles ne le soient point:
car ses predecesseurs par force & cautelle les ont
acquises, & ce possesseur de male foy, cōtre droict
et raison, en bānissant hors les droictz heritiers, les
occupe) ou en la cité subiecte à la iurisdiction de ql-
que autre Prince. Il n'y a hōme sage qui s'ose trou-
uer en piece de ses citez, s'il ne luy veult du tout
applaudir. Et s'il nous inuite à aller là ou luy mes-
me ne sçauroit estre, s'il ne maintient vn exercite,
ne seroient ilz pas plus que folz, qui se laisseroient
tromper vne autre fois? N'est il pas vraysembla-
ble, qu'il nous trōpera si nous le croyons, puis qu'il
ne pourroit accomplir ce qu'il promet, & s'il le
pouuoit, il ne le voudroit? Mais nous nous arre-
stons trop en vne chose, qui semble ne nous tou-
cher pas grādemēt. Car trouue quel lieu qu'il voul-
dra, tant soit seur, & ou tout le monde puisse ve-
nir sans danger, et sans crainte: toutesfois si ne nous

B s trouue

trouuerons nous iamais à Concile, dont il nous face l'indiction : mais nous voulons bien dire ouuertement à Paul & aux siens, ce que nous auons dict souuentessōis : qu'ilz n'ont que veoir, ne que faire sur les Angloys. Nous ne luy ottroyerons ne cederons aulcun droit, & celuy qu'il ya eu autrefois par extortion, violence & malice, nous à tresbon droit, le reuouons. Iadis quand nous estions abusez: nous vous y dōnions primace: mais si vostre auctorité sur nous, estoit fundée sur nostre consentement : maintenant nous voulons que par nostre consentement elle y prenne fin. Car si nous auons ottroyé au parauant quelque chose sans cause pourquoy, à l'admonition que nous en auons en la sainte escripture, ne la retracterions nous? Nous nous escriuions iadis moindres que les Euesques, & ce pēdant qu'il nous sembloit, que nous estiōs leurs moindres, nous leur auons voluntiers obey. Mais nous escriuons maintenāt bien autrement. Et pour tant si doreseuauāt nous n'obeissons pas à leurs decretz, ilz ne s'en doiuent ia merueiller. Les loix ciuiles et diuines, sont de nostre part. L'hōme franc qui s'escript serf, ne perd pas pourtāt sa liberté, et ne fait point de preiudice à sa cause de liberté. S'ilz alleguent la coustume cōtre nous, nous voulons

lons q
la coi
chose
Seign
ritas, &
ne dis
me. V
stume
escrip
uienne
CHR
discip
sc'aua
auanc
ne cer
pas p
de no
rōs vi
reur, &
vn Co
puisse
vraye
tāt op
(pour
de Rō

bons qu'ilz respondent à S. Cyprien qui dit, que, si
la coustume n'est fondée sur verité, ce n'est aultre
chose qu'une vieillesse d'erreur. Ne dit pas nostre
Seigneur IESVS CHRIST, Ego sum via, ve-
ritas, & vita. Je suis la voye, la verité, & la vie. Il
ne dist iamais, Ego sum consuetudo. Je suis la coustu-
me. Veu donc que vous n'estes armez que de cou-
stume, et que nous auõs pour nostre part la sainte
escripture: oseriez vous combattre avec nous? Sou-
uienne vous que souuèteffois nostre Seigneur Iesus
CHRIST, (touteffois ie ne sçay si vous estes sés
disciples, veu que vous cuidez estre beaucoup plus
sçauans que luy, & que vous violez sés loix pour
auancer voz traditiõs) vous admoneste, que vous
ne cherchez pas preeminẽce, et q̃ vous ne presomez
pas plus q̃ les aultres. Mais nous n'auõs que faire
de nous arrester en vne chose si euidẽte. Nous desi-
rõs vne chose: c'est que par l'auctorité de l'Empe-
reur, et des aultres Princes chrestiens, il y puisse auoir
vn Concile general qui soit frãc et libre, là ou lon
puisse pourueoir aux affaires de la verité, et de la
vraye religiõ, q̃ iusques à mainenãt n'ont iamais esté
tât õpressees de chose q̃ soit, cõe de cés Cõciles, ou
(pour plus vray les appeller) cõciliables des Euesqs
de Rõe. Il y a lõgtẽps, q̃ les erreurs abus, et impietez õt
toufiours

tousiours creu & multiplié. Pourtant, Erudimini
qui iudicatis terrā. apprenez ô vous qui estes les
iuges du môde: et à tout le moins excogitez aucun
remede à tant de maulx q̄ souffre la paoure Egli-
se si malade. Ceux qui sont des plus prudēs voient
bienqu'il ne s'en fault point fier n'attēdre au Cōci-
le general. Il nous semble, pour nostre part, trop
plus expediēt, ce pendāt que plustost nous desirōs,
que nous ne pouuons esperer vn vray Concile, que
chascun en son endroict applique son auctorité, à
abolir & oster les erreurs & faultes de son roy-
aume. Nous auōs bien voulu faire vnchascun par-
ticipant de nostre aduiz, s'il leur semble que nostre
conseil soit bon, nous pēsons qu'il n'est besoing de
lés y inuiter n'adhorter autremēt. Nous auons bon-
ne fiance que chascun Roy en son endroict aydera
à maintenir la cause de la superiorité Royale: que
nous auons quasi desia releuée, & que nul d'eux,
ne nourrira plus dorſenauant les louueteaux. S'ilz
nous veulent croire, ilz ne souffriront plus les de-
ceuables vanitez, arrogance, et impieté des Papes.
Princes, nous vous prions soyez fauorables à noz
entreprinſes, & tenez vostre honneur, dignité &
maiesté, pour restituée. Ayez en vostre souuenance,
qu'il n'y a rien qui tant soit en la charge de vostre
office

office
verite
de qu
pouu
tuelle
stez t
nent
Cōcil
ne, ou
lez de
pour
l'auro
vous
gion
luntie
les &
stes. I
& ad
uācen
il qu
au pr
mer le
ble di
aucto
nous,

office, cōme vous employer du tout à maintenir la
verité & religion chrestienne. Donnez vous gar
de que les fraudes de voz ennemys, n'ayent plus de
pouuoir, que vostre vertu: menez avec nous perpe
tuelle guerre contre les vices des Euesques. Adiou
stez telle credence à leurs decretz, que s'ilz ordon
nent quelque chose à Mantue, ou à quelque autre
Cōcile, qui soit pour le bien de la religiō chrestien
ne, ou pour l'illustration de la verité, vous les vueil
lez de bon cœur accepter ou embrasser. Non pas
pour ce que l'Euesque de Rome ou ses Cardinaux
l'auront ainsi ordonné: mais pour l'honneur que
vous portez & debuez tousiours porter à la reli
gion & verité chrestienne. Car nous debuons vo
luntiers apprendre, encore que ce feust des infide
les & payens, les choses qui sont vrayes & honne
stes. Et ainsi que nous serōs trescōtens de cōsentir
& admettre toutes choses q sembleront estre à l'a
uācement du biē de la religiō chrestienne: ainsi fault
il qu'ilz entendent, q s'ilz ordonnēt chose qui soit
au preiudice de la verité, ou qui soit pour conser
mer leur primace, ou autorité papale, ou qui sem
ble diminuer, blecer ou violer le droit, maesté ou
auctorité des Roys: par ceste nostre declaration,
nous signifions publiquement à tout le monde, que
nous

nous n'en acceptons, ne i'amaïs accepterons rien
qui soit. Voyez cy chrestïes, ce qu'il nous a
semblé escrire pour maintenât, du Cõcile general.
Nous croyons que vous congnoissiez assez mani-
festement que l'Euesque de Rome, et ses suppostz
addictz, les Cardinaulx & Euesques, ne desirrent
pas le Concile, pour ce que verité puisse regner:
mais pour la conculquer, et Christ avec elle. Vous
entendez bien, que ce temps n'est point propre
pour celebrer Cõciles: & que Mantue n'est point
lieu conuenable, & encore moins Nusquàm, c'est
adire, nul lieu. Vous pouuez considerer, que en
quelconque lieu qu'il soit assigné, nous ne sommes
pas tenuz de nous y trouuer, ne d'y enuoyer hom-
me quelconque en nostre lieu. Vous pouuez veoir
que lon doibt auoir peu d'attente & d'esperance
d'vn Cõcile general. Vous voyez l'adhortation
qui est faicte aux Prïces de pacifier et raddoubler
chascun en son endroict, les affaires de la religion,
qui seroient en discord. S'il y a homme qui nous
puisse aduiser de choses qui soient plus expedien-
tes, nous luy promettons, que nous ferons voluntiers
ce qui semblera estre le plus requis pour la reli-
gion: & que nous ne ferons point obstinez en no-
stre opinion, si quelqu'vn nous donne autre con-

seil,

seil, q
plaise
gr

seul, qui soit meilleur. Laquelle affection de cœur il
plaise à Dieu, qui la nous a donnée de sa benigne
grace, non seulement l'augmenter en nous,
mais aussi espandre, ou la semblable,
ou meilleure, sur tous autres:
à son honneur &
gloire infinie,
aux sie
cles des siècles, Amen.

Imprimé à Londres, chez Thomas Berthe-
let, Imprimeur du Roy.

Imprimé à Paris chez Thomas Barthelemy
l'Imprimeur du Roy.

154 113

HB: 154 113

ULB Halle

3

003 937 607



D

Sb.

108.

